

La Commune de BRASSAC en Ariège-Pyrénées vous propose ses gîtes au départ des sentiers de randonnées...

- au Col de Légrillou, le **Gîte de Séjour** accueille de 7 à 15 personnes.
Tarif forfaitaire 7 à 9 personnes : 130€
10 à 15 personnes : 220€
- **Gîte de l'Aousélou 09G30109**, pour 2 personnes de 90 € à 300 € selon saison
- **Chalets** pour 4 personnes dans le Parc du Château de 120 € à 420 € selon saison



Contact :

Pascale ou Chantal au 06 07 33 41 96

pascale.mairie.brassac@wanadoo.fr

Mairie : 05 61 03 25 26

<http://locationariege.wixsite.com/gites-brassac>



VISA FFSP N°2018-09-135-H

Agréée par la Fédération Française des Sports Populaires.
F.F.S.P. : Agrément ministériel national du 20 juin 2006

Reconnue de mission d'utilité publique par arrêté N° 012156 du 2 août 2001



MARCHE POPULAIRE INTERNATIONALE EN ARIEGE
17^{èmes} Randonnées en Musique
au MOULIN DE LA LAURÈDE

Serres/Arget en Barguillère



DIMANCHE 17 JUIN 2018



7, 12 et 19 kilomètres

Avec le soutien de la Fédération Des Moulins de France

Association Moulin de la Laurède, Mairie, 09000 BURRET
Affiliation F.F.S.P. N° F1243

F.F.S.P. sur Internet : <http://www.ffsp.fr> Email : contact@ffsp.fr

[facebook.com/ivv.france](https://www.facebook.com/ivv.france)

La F.F.S.P. est garantie en R.C. auprès de Groupama.

PARTENAIRES DE LA FFSP



AUBERGE LES MYRTILLES
HÔTEL * RESTAURANT

Hôtel ** Gîte
Piscine couverte - Sauna
Hôtel de Charme et de Caractère - Logis de France

Restaurant
Cuisine de Grand-mère & Produits du Terroir
Terrasse Ombragée - Vue panoramique

contact@aubergelesmyrtilles.fr / www.aubergelesmyrtilles.fr
Tél. 05 61 65 16 46
Col des Marrous 09000 Le Bosc (Foix, Ariège)

Anne Landes
Village
09000 St Pierre de Rivière

Tel : 05.61.65.14.02
Fax : 05.61.02.62.16
Port : 06.87.31.99.27

contact@barguillere.fr

la Barguillère
ARIÈGE-PYRÉNÈES AUBERGE-BISTROT
www.barguillere.fr

FORGES PYRENE
LE VILLAGE INOUBLIÉ

À 5km DE FOIX

Route de Paris
09330 MONTGAILHARD
Tél. : 05 34 09 30 60
info@forges-de-pyrene.com
www.forges-de-pyrene.com

UN PARC À THÈME POUR TOUTE LA FAMILLE!



Un site de la Communauté d'agglomération Pays Foix-Varilhes

© KUDETA. Crédits photos: F. Chapat, Shutterstock.

De la farine au moulin,
des fleurs sur les sentiers !

DIMANCHE 17 JUIN

JOURNÉE NATIONALE DES MOULINS

3 randonnées de 7, 12 et 19 km en Barguillère

Cette année nous proposons un rendez-vous commun pour un choix de 3 randonnées pédestres de moyenne montagne à la salle polyvalente, en dessous de la Mairie de SERRES, à 8 km de Foix.

Les **3 itinéraires** passent par le **Moulin de la Laurède**, ouvert à la visite et qui fait de la farine pour l'occasion. Les itinéraires sont sans difficultés particulières.

Les circuits de **7 et 12 km** sont **accessibles à tous**, et tout particulièrement aux familles. Celui de **19 km** est destiné aux randonneurs réguliers et **confirmés**.

L'ITINÉRAIRE LONG

(19 km, 960 m de dénivelé) :

Serres, Darnac, Gournié, Le Poulsieu, les Peyrous, Légrillou, Moulin de la Laurède (visite, production de farine, animation musicale), Matthieu, Moulin de Philip, Moulin de Marchandis, Naudou, Burret (apéritif, animation musicale, repas tiré du sac), Naudou, Moulin de Marchandis, Le Poulsieu, Gournié, Darnac, Serres.

L'ITINÉRAIRE MOYEN

(12 km, 700 m de dénivelé) :

Gournié, Le Poulsieu, Garrigot, Moulin de la Laurède (visite, production de farine, animation musicale), Matthieu, Moulin de Philip, Moulin de Marchandis, Naudou, Burret (apéritif, animation musicale, repas tiré du sac), Naudou, Moulin de Marchandis, Le Poulsieu, Gournié.

L'ITINÉRAIRE COURT

(7 km, 520 m de dénivelé) :

Naudou, Moulin de Marchandis, Garrigot, Moulin de la Laurède (visite, production de farine, animation musicale), Matthieu, Moulin de Philip, Moulin de Marchandis, Naudou, Burret (apéritif, animation musicale, repas tiré du sac).

Départ et arrivée

Salle polyvalente, juste en-dessous de la Mairie de SERRES.

Inscriptions à partir de 7h30 et départ de 7h45 à 8h30 (19 km) ou 8h à 9h (12 et 7 km). Pour les itinéraires moyen et court, les randonneurs iront avec leur véhicule jusqu'aux points de départ (et de retour) situés sur la RD 17 à Burret - Naudou et Gournié, ce qui sera fléché. Pique-nique commun à Burret - Eglise à partir de 12h30 - Abri en cas de pluie. Arrivée itinéraire long : 18h.

Participation

Ouverte sans limite d'âge, les enfants de moins de 10 ans devant être accompagnés. La licence de participation FFSP est délivrée au départ contre une cotisation de participation sans souvenir de 2 €. Portant les timbres de contrôle, elle donne droit aux tampons IVV sur les carnets internationaux disponibles au retour. Aux contrôles, il sera visé une carte par marcheur.

La cotisation est de 2 €. La participation aux frais de mouture (entretien du moulin et sachet de farine) est de 1 €. **Total : 3 €.**

Restauration

- ▶ Sur le parcours, gratuite : boissons et gâteaux secs.
- ▶ Pique-nique : apéritif offert, repas tiré du sac. Abri en cas de pluie.

Animation

- ▶ Animation musicale au Moulin de la Laurède avec Kardaline et en l'église de Burret avec le groupe Nothing Concrete et Fergus Mckay.

Récompenses

- ▶ Au groupe de randonneurs le plus nombreux.
- ▶ A la famille la mieux représentée (grands-parents, parents, enfants et petits-enfants).
- ▶ Au randonneur(se) le(a) plus âgé(e).

Urgences

- ▶ Urgence Européenne : 112.

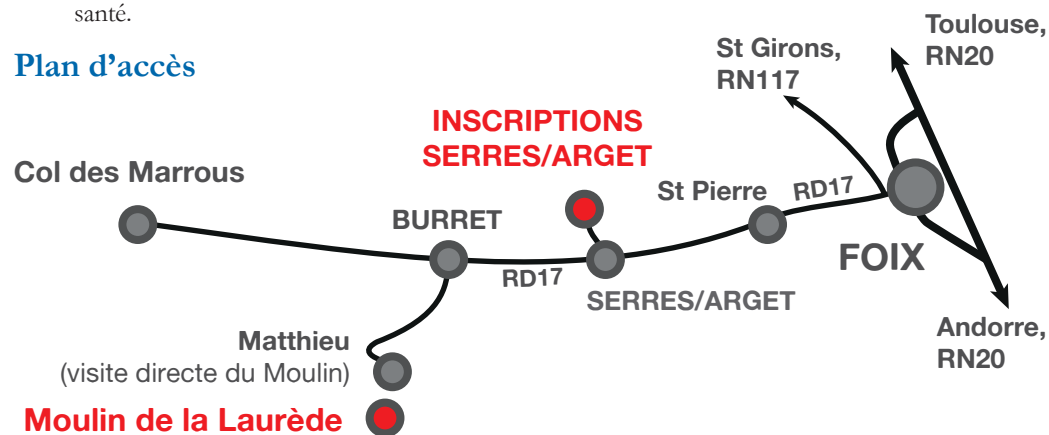
Secourisme

- ▶ Assuré par des secouristes bénévoles.

Assurance

- ▶ La FF.S.P. est garantie en R.C. auprès de Groupama. L'inscription à la manifestation vaut déclaration de bonne santé.

Plan d'accès



Renseignements et inscriptions

- ▶ Association Moulin de la Laurède, Mairie, 09000 BURRET
- ▶ Colette et Jean-Paul Denier, 05 61 73 13 85, 06 86 30 62 42
- ▶ Danielle et Jean-Pierre Villeneuve, 05 61 65 21 53
- ▶ Jean-Louis Rouch, 05 61 65 32 38

Une visite directe du Moulin de la Laurède (1,6 km A-R) est possible de 10 à 12h à partir de Matthieu par BURRET (voir plan).

La marche aura lieu quel que soit le temps, sauf en cas d'arrêté préfectoral ou municipal.

En cas de non-participation, aucun remboursement ne peut être demandé. Il est vivement recommandé de ne pas quitter les chemins et sentiers fléchés. Les chiens doivent être tenus en laisse. Il est formellement interdit de fumer en forêt, d'y faire du feu ou d'y jeter des déchets, papiers ou gobelets. En cas d'infraction à ces règles, la responsabilité des contrevenants sera engagée.

Une fiche descriptive de l'itinéraire choisi sera remise aux participants.